

Handicap mental

Une personne handicapée mentale présente une réduction de ses facultés intellectuelles résultant d'une anomalie génétique ou chromosomique, d'un accident, des suites d'une maladie grave.

Elle est en mesure de vivre avec les autres, à condition qu'il soit tenu compte de son rythme propre, ce qui suppose des moyens spécifiques pour son accompagnement.

- L'enfant ou l'adulte handicapé mental peut, a priori, tout faire sans risques particuliers, sauf si il y a une incompréhension des consignes,
- Il a généralement un caractère docile, mais il « sent » mieux les consignes et les situations qu'il ne les comprend,
- Il a besoin d'explications simples, les plus imaginées possibles,
- Par besoin de se situer, il est souvent habitudinaire, voire maniaque, d'où la nécessité de donner clairement les consignes, de faire un emploi du temps et de le prévenir à l'avance de toute modification de ce dernier,
- Il a des difficultés conceptuelles et motrices pour s'exprimer,
- Souvent, il n'a pas ou peu la notion du danger,
- Il a besoin de limites précises qu'il ne peut, lui-même, poser,
- Il comprend beaucoup plus qu'il n'exprime,
- Son attention est discontinue (capacité d'attention réduite). On ne peut le laisser en situation d'écoute au-delà d'un certain temps,
- Les consignes doivent être simples, à la forme affirmative et non juxtaposées. Il faut en vérifier la compréhension par des questions amenant des réponses orales ou gestuelles autres que oui ou non,
- Il a un besoin physiologique et physique de joindre le geste à la parole : assis, il se balance, remue les doigts, touche à tout.

Chaque enfant ou adulte a une capacité qui lui est propre. Il a ou non accès au langage oral, l'émission peut être absente, se limiter aux mots-phrases ou être de bon niveau. Son langage est souvent répétitif, de même son questionnement, ce qui est lassant pour son entourage.

- Il a ou non le « sens » des couleurs, du rythme, de l'harmonie, dans la même proportion que les valides. Cela nous échappe totalement,
- On ne sait pas ce que ces personnes voient. Il convient de leur permettre de capter ce qu'elles sont capables de capter. Pour certaines, ce sera la couleur, pour d'autres les formes...
- Le handicap mental se caractérise par un ralentissement des acquisitions des performances de l'intelligence (capacité d'analyse...),
- Elles sont souvent très lentes,
- La déficience se traduit, à des degrés divers, par des difficultés de compréhension, de situation dans l'espace et le temps,
- Les notions de passé, présent et futur ne sont acquises qu'avec un grand retard, voire jamais.

Ces personnes se repèrent également très difficilement et tardivement dans l'espace et peuvent facilement s'égarer.

- Elles ont des difficultés d'apprentissage, d'assimilation des notions abstraites, d'expression orale, entraînant une limitation de leurs facultés à faire face aux situations de la vie et à leur capacité d'anticipation. Elles ne peuvent pas gérer l'imprévu,
- On ne peut déterminer de spécificité propre aux handicapés mentaux dans leur comportement, si ce n'est fréquemment l'instabilité,
- Leur comportement varie selon la nature et le degré du handicap (léger, moyen, profond), tout comme leur langage et leur autonomie au quotidien.

Les conséquences de la déficience intellectuelle peuvent être réduites par des actions éducatives, sportives ou artistiques, adaptées à l'état de chacun et surtout à leur rythme.

Déficit léger

Le retard de développement d'une personne atteinte d'un handicap léger l'assimile à un enfant plus jeune. S'il mérite une pédagogie spéciale et une approche tenant compte de sa personnalité, il est parfaitement éducatible et peut s'adapter relativement bien au monde.

Déficit moyen

La personne souffrant d'un handicap moyen peut parvenir, après une éducation thérapeutique, à une autonomie personnelle partielle. Ses désirs et ses besoins sont souvent comparables à ceux de l'enfant ou de l'adulte normal, mais de grandes difficultés à les assumer, à les réaliser.

Déficit profond

Cette population fréquemment atteinte de handicaps associés la rend extrêmement lourde. On y trouve une forte proportion d'infirmités motrices cérébrales, de comitiaux, de personnes souffrant de troubles du comportement de type psychotique ou de grabataires végétatifs.

Il est important de noter la différence entre le handicap mental et la maladie mentale qui peut maintenant être classée dans le handicap psychique.

A noter : une personne malade mentale souffre d'une perturbation de ses facultés mentales et psychiques susceptibles d'être guéries ou réduites au moyen d'une thérapie adaptée.